



Parents-employeurs, vous êtes informés :

Des différents modes d'accueil existants sur le territoire (assistantes maternelles et garde à domicile.)

Des démarches administratives à effectuer si vous employez une assistante maternelle /garde à domicile.

Des prestations dont vous pouvez bénéficier.

De vos droits et obligations en tant qu'employeur.

Assistantes maternelles, vous pouvez :

Rencontrer d'autres assistantes maternelles.

Obtenir des renseignements sur l'exercice de la profession.

Vous informer sur la profession d'assistante maternelle / garde à domicile.

Être accompagnées dans la formation continue.

Participer à des réunions d'échanges et d'informations professionnelles.

Agly-Fenouillèdes
et
Estagel

Accompagné de l'assistante maternelle, l'Enfant :

Découvre et explore un nouvel environnement de jeux.

Participe à son rythme à des activités d'éveil sur des temps d'animations collectifs.

Rencontre d'autres enfants et se familiarise à la vie en collectivité.

Pour joindre le RPE : ram.agly@leolagrange.org ou par téléphone au 06.38.49.19.35

L'animatrice est à votre écoute pour toutes vos questions et pour vous recevoir en entretien sur rendez-vous .